

Tarif des douanes

difficultés à de nombreux employés de ce ministère. L'annonce mentionne l'élimination progressive de ces postes et la mutation de fonctionnaires, ce qui créerait certaines difficultés à ces employés.

Le projet de loi C-71 porte sur le Tarif des douanes. Je pense que nous aborderons de nombreuses questions précises quand le comité législatif sera saisi de cette mesure. En somme, on se demande pourquoi le gouvernement modifie le Tarif des douanes quand il est sur le point d'entamer des discussions de grande envergure avec les États-Unis au sujet d'une sorte d'accord de libre-échange avec ce pays. Il s'agit vraiment d'une mesure législative fragmentaire. Nous nous demandons si elle est vraiment opportune puisque des changements importants doivent intervenir plus tard. Le gouvernement n'a pas vraiment réfléchi de façon sérieuse à la ligne de conduite qu'il adoptera pour faciliter l'expansion du secteur industriel canadien et à la façon dont le Tarif des douanes et les droits d'accise influent sur la croissance et la préservation des industries au Canada.

Nul doute que le régime douanier permet au gouvernement de favoriser la croissance et le développement économiques. Nous nous rendons tous compte que la situation exige un certain doigté. Nous voulons protéger le secteur industriel canadien et le voir s'épanouir. Nous voulons qu'il ait au moins l'occasion de se créer des débouchés nationaux. Nous voulons également veiller à ce que les grandes sociétés multinationales ne puissent envahir et capturer le marché canadien et détruire ainsi nos producteurs nationaux. Nous comprenons aussi que le Tarif des douanes peut avoir une influence négative sur le développement économique d'un pays. A l'abri des droits de douane, les secteurs improductifs peuvent conserver leur position privilégiée, refuser d'innover et de se livrer à la recherche scientifique. Ils peuvent en deux mots devenir des producteurs stériles, protégés de la concurrence étrangère par des barrières douanières. A la longue, ces barrières nuisent à l'industrie canadienne, et aux consommateurs canadiens bien sûr.

Il faut reconnaître également que les tarifs douaniers n'ont pas un effet uniforme d'un bout à l'autre du pays. Dans l'Ouest il est de tradition de se plaindre que le volet du pacte confédératif qui nuit à l'Ouest veut que, normalement, on doit payer le prix fort pour se procurer les biens et les services fabriqués dans l'est du Canada à l'abri des droits de douane. Par contre, les biens et les services que nous produisons, c'est-à-dire les matières premières et les produits agricoles, ne bénéficient pas de cette protection. D'un côté, nous devons payer le prix fort, mais de l'autre notre activité économique n'est en rien protégée dans l'Ouest. Quand le gouvernement s'engage sur la voie du libre-échange, une des questions qu'il ne doit absolument pas perdre de vue, c'est que toutes les régions doivent bénéficier des conditions qui pourront être convenues.

● (1540)

Nous avons constaté, même ces tout derniers temps, que dans les cas où on avait l'impression qu'il existait une sorte d'entente de libre-échange: l'industrie du bois, les produits agricoles et la pêche, la situation sur laquelle nous comptions était menacée, ou que dans certains cas notre accord n'était pas du tout respecté. Je pense aux producteurs de porc de ma région, qui ont tant souffert des obstacles élevés aux États-Unis contre leurs produits. Nous nous inquiétons tous à la Chambre de ce qui va arriver à l'industrie du bois. Nous

savons qu'il y a à l'étude au Congrès américain diverses mesures protectionnistes qui restreindraient gravement l'accès de notre bois. Nous savons qu'avec le système parlementaire des États-Unis, quels que soient les accords qui puissent exister entre le Canada et les États-Unis en matière de bois, tout cela peut s'effondrer comme un château de cartes si certains de ces projets de lois actuellement à l'étude au Congrès américain sont adoptés.

Nous nous demandons, monsieur le Président, quelle sorte de négociations le gouvernement est disposé à ouvrir avec les États-Unis et ce que nous sommes en train de faire. Est-ce que nous sommes en train de rendre l'industrie canadienne et nos emplois vulnérables chez nous à la concurrence étrangère, principalement américaine? Nous savons qu'aucun pays ne peut vivre replié sur lui-même, et que les échanges internationaux sont indispensables au Canada, comme à tous les pays industriels, faut-il le dire. Je répète qu'il y a un délicat équilibre à réaliser. Il faut être attentif à chaque secteur de l'économie. Avant de commencer à négocier, nous devons savoir ce que nous voulons. Nous devons connaître nos points forts et nos points faibles, de façon à aboutir en fin de compte à des propositions globales qui soient équilibrées, n'obèrent pas indûment les consommateurs, tout en protégeant la structure fondamentale de notre économie.

Cela nécessite des connaissances, de la sagesse et de l'intuition. Cela nécessite également de la compétence. Je crains que jusqu'ici le gouvernement actuel n'ait manifesté aucun de ces traits essentiels, monsieur le Président. Si nous revoyons la façon dont il s'est occupé de la Banque commerciale du Canada, nous devons conclure qu'il s'y est très mal pris et qu'il a trouvé le moyen de perdre un milliard de dollars. Si nous examinons l'affaire du thon avarié et les autres bourdes importantes qu'il a commises, nous avons vraiment lieu de nous demander si le gouvernement sait ce qu'il fait alors qu'il se prépare à négocier un traité avec les États-Unis. Je m'inquiète vivement à la pensée que les gens d'en face pourraient se laisser facilement bernier et en arriver à signer un traité qui favorise nos voisins mais pas les gens de chez nous. Je doute sincèrement qu'ils aient la compétence voulue pour s'occuper de cela.

Si nous nous inquiétons vivement à propos de ce projet de loi, c'est notamment en raison de la décision du gouvernement de ne pas frapper les gros navires de pêche d'un droit de 25 p. 100. Je reconnais que le gouvernement se fait du souci à propos du secteur de la pêche et il ne tient pas à ce que les pêcheurs canadiens paient des charges supplémentaire pour les navires de pêche étrangers. Ayant certes reconnu également que notre flottille de pêche a besoin d'améliorations majeures, sans compter qu'il faudra vraisemblablement construire pour quelque 3.7 milliards de dollars de navires, sommes-nous tout à fait prêts à assister à l'exode de ces 3.7 milliards de dollars? Ne pourrait-on pas conserver ces 3.7 milliards de dollars pour créer des emplois à l'intention des Canadiens, quitte peut-être à ce que le gouvernement y participe lui-même, de façon que les pêcheurs n'aient pas à payer tellement plus pour leurs navires, que le Canada conserve l'argent pour aider à payer les salaires, pour soutenir les petits entrepreneurs, et pour susciter des revenus qui permettraient au gouvernement de percevoir des impôts et d'accroître ainsi ses recettes?

Pour atteindre ces objectifs, il faut une bonne mesure de planification économique. Le malheur, c'est que nous avons un